

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JANVIER 2021**

Délibération
n° 2021.01.014.B

**PEM La Couronne -
Phase 2 - Parvis :
demande de
cofinancements**

LE SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 décembre 2020**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JANVIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.01.014.B**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

PEM LA COURONNE - PHASE 2 - PARVIS : DEMANDE DE COFINANCEMENTS

Dans le cadre du projet de développement de l'offre de service TER périurbain autour de l'agglomération d'Angoulême, SNCF Réseau (RFF à l'époque) a été mandatée par la région Poitou Charentes fin 2012 afin de produire une étude qui a conclu à l'intérêt de la réouverture de la halte ferroviaire TER à La Couronne.

Par délibération n°421 du conseil communautaire du 27 décembre 2019, GrandAngoulême a confirmé son souhait de profiter de ce projet de réouverture pour développer une plate-forme de mobilité multimodale qui rayonnera sur le bassin sud et ouest de l'agglomération afin de :

- Favoriser l'accès à la halte ferroviaire, aux lignes TER et à la LGV SEA par l'aménagement d'une plateforme d'échanges entre les différents modes de transport ;
- Favoriser l'usage des transports en commun et modes doux avec :
 - l'insertion des lignes BHNS ;
 - des connexions avec les lignes de transport périurbaines du sud de La Couronne ;
 - des liaisons et équipements cyclables ;
- Développer l'attractivité des communes du bassin sud de l'agglomération à travers cette nouvelle polarité de mobilité ;
- Favoriser l'accès aux trains pour les étudiants du campus universitaire ;
- Soulager l'occupation du PEM d'Angoulême.

Ce projet de pôle de mobilité de La Couronne s'articule donc en trois sous projets :

- La réouverture de la halte ferroviaire avec les travaux de mise aux normes des quais
- La création d'une passerelle qui permettra de donner accès aux quais de la halte ferroviaire, au pôle d'échanges (Transports publics y compris BHNS, vélos, stationnements) et à la partie Est de la commune (La Contrie).
- La création d'un parvis multimodal sur l'actuelle « cour de la gare » avec des espaces partagés et apaisés, des cheminements piétons et vélos, une station pour le réseau de transport möbius (BHNS et lignes régulières) ; des arrêts complémentaires de transports publics (Transport à la demande, lignes régionales de transport routier de voyageurs) ; du stationnement ; un abri-vélo sécurisé...

Au regard de la compétence de GrandAngoulême en tant qu'Autorité organisatrice des Mobilités et de son expertise technique acquise sur le chantier de la passerelle gare d'Angoulême (auprès de la SNCF, des entreprises spécialisées), la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des études des opérations passerelle et parvis. GrandAngoulême s'assurera que la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces opérations soit confirmée après la validation du programme intégrant les coûts prévisionnels, le plan de financement, la conception du projet et le bilan de la concertation préalable.

Avancement des études et des projets constitutifs du projet de pôle de mobilité :

- Halte ferroviaire : la réouverture de la halte ferroviaire a été retenue par l'Ex Région Poitou-Charentes en 2013 sur la base de l'étude conduite par SNCF démontrant sa pertinence. Cette étude de 2013 a également permis d'arrêter la solution technique d'aménagement de la halte qui a ensuite fait l'objet d'études d'Avant-Projet qui ont été validées par les partenaires (Région, commune, GrandAngoulême et SNCF) en décembre 2017. Les études de PROJET sont à ce jour en cours de finalisation et devraient pouvoir être présentées début 2021. Les travaux sur les quais sont prévus en 2023 et, selon les services de la Région, la halte ferroviaire pourrait être mise en service des 2024.
- Passerelle : Suite à la validation des études d'Avant-Projet de la halte fin 2017, les études d'Avant-Projet de la passerelle ont été lancées et elles sont en cours de finalisation. Les études de PROJET ont été engagées par anticipation pour une validation en 2021. Les travaux sont prévus en 2022 et ils sont déjà planifiés sur la base des créneaux d'interruptions Temporaires de Circulation des trains réservés pour le chantier.
- Parvis : Suite à une étude de faisabilité sur l'aménagement du parvis effectuée en 2017, une esquisse d'aménagement a été réalisée et remise à l'Agglomération au printemps 2020. Les études d'Avant-Projet ont été engagées sur cette base et sont en cours de finalisation dans la perspective du dépôt du permis d'aménager au 1er trimestre 2021. Les travaux des parvis pourraient être scindés en 2 phases : 2021/2022 puis fin 2023 après achèvement des travaux de la halte ferroviaire.

Avancement des cofinancements sur le parvis et la passerelle :

- Soutien de la Région : la convention d'aide portant sur parvis et passerelle à hauteur de 1 202 k€ a été approuvée en Commission Permanente du Conseil Régional le 16 octobre 2020 et la convention est déjà signée par les parties.
- Soutien de l'Europe : la demande FEDER portant sur parvis et passerelle pour un montant de 1 681 K€ est en cours d'instruction.
- Soutien de l'Etat : la Préfecture avait souhaité trancher en 2 phases distinctes pour pouvoir équilibrer les financements sur deux annuités :
 - la première sur la passerelle pour un montant de 592 K€ (dotation de soutien à l'investissement local Phase 1) a déjà été acté en 2020 par un arrêté attributif en date du 28 mai 2020,
 - la seconde sur le parvis est prévue en 2021 et s'élève à 741 510 €.

Ainsi, s'agissant du sous-projet « parvis » (création d'un parvis multimodal), le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Avancement des Financements	Montants HT	%
Parvis	2 310 000,00 €	FEDER	<i>en cours d'instruction</i>	644 490,00 €	27,8
		Région	<i>Approuvé (convention signée)</i>	462 000,00 €	20,0
		Etat (DSIL)	<i>Demande 2021</i>	741 510,00 €	32,2
		Autofinancement	<i>Inscrit au PPI</i>	462 000,00 €	20,0
TOTAL	2 310 000,00 €	TOTAL		2 310 000,00 €	100

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2021 pour la phase 2 de l'opération ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 janvier 2021	<u>Affiché le :</u> 14 janvier 2021